

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN
**DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE
POUR UNE SORTIE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL***
– Année scolaire 2015-2016 –

*Famille résidant dans la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin
et sollicitant l'inscription de son enfant à l'extérieur de la Communauté de
Communes



Cet imprimé peut être remplacé par celui de la commune d'accueil

APRES LE DEPOT DE CETTE DEMANDE ET AVANT LA DECISION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, LA FAMILLE EST INVITEE A
PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DE SECTEUR SCOLAIRE NORMALEMENT
FREQUENTEE.

ETAT CIVIL

ENFANT :

NOM :
PRENOM :
Date et lieu de naissance :

PERE :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
Tél. :

MERE :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
Tél. :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
Tél. :



*Joindre un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, facture d'électricité...)
Joindre la photocopie de l'acte de jugement précisant le mode de garde de l'enfant (si parents séparés)*

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case correspondante)

- Raison médicale** (préciser s'il s'agit d'un accord avec l'éducation nationale et fournir décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- Obligations** professionnelles des parents lorsqu'ils résident **dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants** ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées (attestation à fournir)
- Présence** d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune (joindre une attestation de scolarité)
- Autre motif ou explication non règlementaire:** horaires de travail, problème particulier
- oui non *Si oui, exposer sur papier libre le motif et joindre les justificatifs nécessaires*

ETABLISSEMENT SOUHAITE

Commune demandée :
Etablissement souhaité :
Classe :



Avis du Maire de la Commune d'accueil

Décision : FAVORABLE DEFAVORABLE

Montant annuel de la participation financière demandée à la Communauté de communes

Date : Signature du Maire :

- SI LA DEROGATION NE VOUS EST PAS ACCORDEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, VOUS ETES INVITE A REPRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE NORMALEMENT FREQUENTEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.
- SI LA DEROGATION VOUS EST ACCORDEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, VOUS ETES INVITE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DEMANDEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Fait à : Signature des parents ou du représentant légal :
 Le :

Cadre réservé à l'administration

Avis de la Commission scolaire de la Communauté de communes

Date : Signature du Vice-Président :

Décision de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin

Décision : FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : Signature du Président :



La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle maternel ou élémentaire). **Au passage de l'école maternelle à l'élémentaire, celle-ci doit donc être renouvelée.**

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin ayant la compétence scolaire, c'est elle qui accorde ou refuse les dérogations ainsi que le Maire de la commune d'origine de l'enfant (circulaire n° 89-273 du 25/08/ 1989).

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DE GEVREY-CHAMBERTIN
 Service Scolaire
 Espace Léopold - 25, avenue de la Gare - BP 34
 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
 Tél : 03.80.51.84.59 - Fax : 03.80.51.81.72
 e-mail : ccgevrey.scolaire@nerim.net
 Site Internet : ccgevrey-chambertin.com

Date limite de dépôt :

13 mai 2015

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné

La décision de la communauté de communes sera communiquée par courrier à la famille fin mai 2015 (aucune réponse avant cette date)